

Assurance-épargne pour enfants winplus

# Pour un avenir plein de promesses /



Petit bébé deviendra grand... L'assurance-épargne pour enfants winplus proposée par AXA grandit avec l'enfant et lui facilite l'entrée dans la vie adulte. Dès la conclusion du contrat, vous savez exactement quel montant lui sera versé, quoi qu'il arrive.

## Objectifs et arguments

- Assurer un capital de départ à votre enfant pour l'aider à prendre son envol à l'issue de sa formation scolaire
- Faire un cadeau à son filleul ou à son petit-enfant à leur majorité
- Constituer un capital pour un enfant en vue de financer sa formation, un séjour linguistique, son installation dans son premier logement, etc.
- Savoir avec certitude quel sera le montant versé à l'enfant à l'échéance du contrat
- Garantir le versement du capital même en cas de décès prématuré ou d'incapacité de gain de la personne assurée

## Sécurité absolue

Grâce à la libération du paiement des primes en cas de décès ou d'incapacité de gain de la personne assurée, vous avez la garantie que l'objectif d'épargne défini sera atteint dans tous les cas. Cela signifie que s'il devait vous arriver quelque chose, AXA prendrait en charge le financement des primes jusqu'à l'échéance du contrat.

## Des primes modiques

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un apport important pour atteindre des objectifs ambitieux; c'est encore plus vrai si le contrat court sur une longue durée. Un exemple: en investissant ne serait-ce que la moitié de l'allocation pour enfant, vous vous assurez le versement d'un capital conséquent à l'échéance.

## Objectif d'épargne garanti

## Adapté à tous les budgets

## Assurance-épargne pour enfants winplus

<b>Définition</b>	Assurance-vie traditionnelle avec versement du capital garanti à l'échéance du contrat. Prévoyance libre (pilier 3b)
<b>Prestations</b>	<b>En cas de vie et en cas de décès</b> Versement du capital garanti et de l'éventuel excédent accumulé à la date définie dans le contrat <p>Capital garanti en cas de vie et en cas de décès</p> <p>Capital d'épargne, intérêt garanti compris</p> <p>Durée</p> <p>■ Libération du paiement des primes en cas de décès ou d'incapacité de gain</p> <p>Choix entre deux systèmes de participation aux excédents</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Investissement dans un fond de placement en actions</li><li>■ Augmentation du capital garanti</li></ul>
<b>Libération du paiement des primes</b>	Automatiquement incluse en cas de décès de la personne assurée; facultative en cas d'incapacité de gain de la personne assurée
<b>Financement</b>	Primes périodiques
<b>Excédent</b>	Versement cumulé sous forme de prestation complémentaire venant s'ajouter au capital garanti ou sous forme d'excédent lié à des fonds de placement (Dynamix) offrant un potentiel de gain supérieur du fait de l'investissement dans des fonds en actions (excédents non garantis)
<b>Premium Holiday</b>	Option proposée à partir de la 5 <sup>e</sup> année contractuelle: jusqu'à 4 ans de suspension du paiement des primes avec interruption du processus d'épargne

Intéressé(e)? Demandez sans tarder une offre ou un entretien-conseil individuel. Profitez de l'occasion pour mieux préparer votre avenir en faisant un bilan de votre situation en matière de prévoyance et d'assurances.

AXA Winterthur  
General-Guisan-Strasse 40  
Case postale 357, 8401 Winterthur  
24 heures sur 24: 0800 809 810  
AXA Vie SA

[www.axa.ch](http://www.axa.ch)  
[www.myaxa.ch](http://www.myaxa.ch) (portail clients)



  
**réinventons / la prévoyance**